PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 avril 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 10 avril 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Pierre VOGT, Jean Pierre OLLIVIER, Florent CRAYSSAC, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Pierre VOGT Jean Baptiste GASTINNE à Edouard PHILIPPE Quentin SCHUMACHER0 Florent Crayssac Franck SENANT à Jean Pierre OLLIVIER

2025-008

1. DÉLIBÉRATION 2025-08 : Approbation du compte administratif 2024 de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire

Vu l'article 15 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif au budget

Vu l'article 17 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux recettes

Vu l'article 18 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux contributions des membres

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2024

Vu la délibération 2025-07 approuvant le compte de gestion 2024 , le 24 avril 2025

Le Conseil d'administration

Considérant que les résultats de

La section d'exploitation

Le budget s'élevait à **664 0125.10€** en section de fonctionnement (dont 199 125.1€ de report N-1)

- Le montant des recettes réalisées est de **470 964.09€** pour un montant **de 465 000€** de crédits ouverts
- Le montant des dépenses réalisées en fonctionnement est de **487 013.66€ et présente donc un déficit d'exécution de -16 049.57€**
-

L'investissement

- Le montant des recettes en investissement est **de 8 232€** pour un montant de dépenses de **14 792.91€**
- Et présente un solde d'exécution de **- 6560.91€**

Le total cumulé présente en dépenses 507.770.57€ pour 678 321.19€ en recettes, ce qui donne un solde d'exécution de 170 550.62.1€

Le détail du fonctionnement

- ✓ **En ce qui concerne les dépenses**

Le montant des dépenses réelles non réalisées s'élève à **183 075.53€**
Le solde des dépenses d'investissement est négatif et se monte à **– 12 524.91€**
Le résultat cumulé est donc de + **170 550.62€**
Le report sur 2025 est de+ **170 550.62€**

- ✓ **Les dépenses non réalisées sont de deux ordres**

 - Chapitre 011 : Charges générales présente un solde de **59 240.69€**
 - En raison des charges locatives à venir 2024 crédit ouvert à 90 000€ pour une dépense de 78 000€ et une gestion stricte des dépenses dans l'ignorance des montants à venir.
 - Chapitre 012 : Charges de personnel présente un solde de **29 612.84€**
 - En raison du recrutement tardif de l'iconographe

 - Les comptes concernés par les réserves n'ont pas été utilisés
 - Chapitre 67, compte 678 : charges exceptionnelles **+ 30 020**€
 - Chapitre 022 : Dépenses imprévues + **24 875 €**

-

- ✓ **En ce qui concerne les recettes de la section d'exploitation**

- Le montant des recettes d'exploitation présentent un léger excédent de 5964.09€
 Le montant des recettes réalisées étant de **470 964.09€** pour un montant **de 465 000€** de crédits ouverts

En conséquence

- Le résultat cumulé de l'exercice 2024 est donc de **170 550.62**€ se décomposant en **183075.53 €** en exploitation et -**12524.91€** en investissement.

- L'exercice 2024 présente par conséquent un excédent de **170 550.62€**

Le conseil d'administration

Après en avoir délibéré

Décide

D'approuver le compte administratif 2024 de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire.
De constater son excédent d'exploitation de 183 075.53€
De constater le solde négatif de la section d'investissement de 12 524.91€

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 30 avril 2025 après réception Préfecture le 29 avril 2025

Publication le 30 avril 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024